



AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage. AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Léry, tenue le **19 mars 2025**, le premier projet de règlement suivant a été adopté :

- **Premier projet de règlement numéro 2025-557 modifiant le règlement de zonage 2016-451 de la Ville de Léry.**

Une assemblée publique de consultation sera tenue le mercredi **7 avril 2025 à 17h00** au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville à Léry. L'objet de l'assemblée est de présenter ce projet de règlement et de consulter la population.

Au cours de cette assemblée, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Objet du premier projet de règlement 2025-557 :

Ce projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage 2016-451 dans le cadre d'un Plan d'aménagement (PAE). Les modifications proposées incluent :

L'agrandissement des limites de la zone H01-85 : Cette modification s'effectue à même une partie des zones H02-25 et H02-83.

Révision des grilles des usages et normes applicables :

La grille des usages et normes H01-85 est remplacée par une version modifiée afin de refléter les ajustements nécessaires.

La grille des usages et normes H02-25 est également mise à jour pour intégrer les nouvelles dispositions.

Modification de l'article 385 du règlement de zonage : Un ajout spécifique concerne la superficie minimale d'espace vert aménagée par terrain dans la zone H02-25. Cette disposition impose un ratio minimum d'espace vert/terrain conforme à la grille des usages et des normes.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement est assujéti à une approbation référendaire.

Zones touchées par le premier projet de règlement 2025-557



Consultation du projet de règlement :

Le premier projet de règlement peut être consulté sans frais aux bureaux de l'Hôtel de Ville, situés au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville à Léry, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Léry, le 20 mars 2025.

Michel Morneau, MAP urb.
Directeur général et greffier trésorier